

Plateforme électorale Ecolo
Elections fédérales du 13 juin 2010

Axe **Démocratie et Gouvernance**

Démocratie
Ethique politique



Plateforme électorale Ecolo
Elections fédérales du 13 juin 2010

Démocratie – Ethique politique

Etat des lieux et analyse d'Ecolo

La démocratie exprime la conviction fondamentale selon laquelle les hommes et les femmes appartiennent à une communauté humaine qui les constitue égaux, en dépit des inégalités de conditions. C'est pourquoi la légitimité de l'Etat de droit repose sur la participation des citoyen-nes.

La démocratie est néanmoins confrontée à trois problématiques importantes. Premièrement, elle apparaît désarmée face à la complexité des enjeux et défis auxquels notre société doit faire face (dérèglement climatique, augmentation des inégalités et de la pauvreté, crise de l'emploi ...). Deuxièmement, les institutions sur lesquelles elle se base ne parviennent pas à intégrer, au sein de la vie publique, les couches sociales précarisées sur le plan économique, social ou culturel. Troisièmement, ces institutions semblent parfois creuser, plus que combler, l'écart existant entre le citoyen et l'Etat. La mondialisation des enjeux et l'extension du marché induisent un déplacement du processus de décision et mettent en relief les carences démocratiques des institutions, en particulier au niveau international. Les mécanismes existants de démocratie représentative laissent passer l'idée que la démocratie se réduit au droit de vote et peut faire l'épargne de la participation citoyenne et des mécanismes juridiques protégeant les droits des citoyens.

Les insuffisances de notre système politique nourrissent un désenchantement général à l'égard des institutions démocratiques. Les abus et dysfonctionnements qui ont émaillé l'actualité durant ces dernières années, en particulier en Wallonie, ont renforcé ce sentiment. L'instabilité politique qui domine depuis 2007 et la chute du Gouvernement le transforme aujourd'hui en défiance ouverte.

Dans cette perspective, Ecolo veut proposer une autre manière de vivre la démocratie. Une démocratie qui offre au citoyen l'occasion d'y participer pleinement, et qui ne se nourrit pas seulement d'incantations en faveur d'une « nouvelle culture politique » mais entend des engagements concrets.

Propositions d'Ecolo

Développer la participation

Ecolo veut ouvrir l'espace public au plus grand nombre. Offrir à chacun la possibilité de participer pleinement à la décision politique revient à prendre au sérieux l'idéal démocratique, mais procède aussi du fait que les critères de ce qu'est une discussion « raisonnable » ne peuvent jamais être tranchés à l'avance : tout le monde peut donc y apporter ses propres ingrédients. Pour Ecolo, il est donc nécessaire de compléter la démocratie représentative, reposant sur la désignation de mandataires élus par les citoyens, par des mécanismes de participation de la population, via lesquels elle peut s'approprier le processus de décision.

Organiser des référendums à portée décisionnelle à tous les niveaux de pouvoir

Ecolo propose d'instituer le référendum législatif aux niveaux fédéral, communautaire et régional ; de rendre possible sur le plan local, à côté de la consultation populaire, l'organisation de référendums aux niveaux communal et provincial ; et de permettre plus particulièrement la tenue d'un référendum préalable à la ratification des traités internationaux qui impliquent un transfert de souveraineté. L'organisation de ces référendums devrait naturellement être entourée de conditions et modalités de natures diverses. Notamment, aucun référendum ne pourrait être organisé quant à des propositions en contradiction avec les droits de l'homme – ou avec les conventions internationales y afférents – ou requérant une majorité spéciale ou encore en matière fiscale. De même, tout référendum doit naturellement être accompagné d'un processus de débat public et équitable.

Asseoir et amplifier le rôle des consultations populaires

A côté de la faculté d'organiser des référendums à portée décisionnelle pour les décisions les plus importantes, Ecolo souhaite amplifier l'usage de la consultation populaire, à l'initiative des autorités publiques ou d'une part de la population.

Ecolo souhaite en particulier améliorer le cadre législatif existant (notamment pour affiner les règles d'information et les mécanismes de contrôles des procédures) et l'élargir la possibilité d'organiser des consultations populaires au niveau régional.

Mettre à disposition de nouveaux outils participatifs

L'ouverture large du processus délibératif aux citoyens et aux citoyennes et la mise en œuvre d'une culture de la participation appelle l'irrigation continue du système politique par de multiples voies, qui peuvent être, selon les cas, ponctuelles ou récurrentes, de vaste ampleur ou de moindre ambition. Il s'agit ainsi d'ouvrir de nouvelles formes de représentation, croisant savoir de terrain, expertise scientifique et représentation politique plus classique.

Dans ce cadre, Ecolo entend développer :

- les budgets participatifs au niveau local ;
- les conférences de citoyen-nes, à savoir l'instruction par un groupes de personnes tirées au sort de dossiers, dans le cadre d'une amélioration du débat public, en particulier pour ce qui concerne les questions écologiques, les débats sociétaux ou les enjeux de long terme ;
- la généralisation de l'enquête publique en matière d'environnement ou d'aménagement ;
- les pratiques de participation locale (comités de quartiers, association d'utilisateurs ...), en agissant tant au niveau du soutien que de la reconnaissance ;
- la mise en œuvre, y compris pour les procédures déjà citées, des moyens nécessaires à la participation effective du citoyen : transparence et prévisibilité des procédures, transparence des documents, conduite des processus de participation par un tiers indépendant, motivation des actes de l'administration.

Créer un droit d'initiative législative citoyenne

Dans la perspective d'une modernisation du droit de pétition, Ecolo est favorable à la création d'un droit d'initiative, consistant en l'obligation pour le Parlement fédéral – ou un parlement communautaire ou régional, ou encore le Parlement européen – d'inscrire à son ordre du jour et d'examiner toute proposition de loi, de décret ou d'ordonnance, ou encore toute proposition de résolution, soutenue par 1 % du corps électoral correspondant (sauf propositions en contradiction avec les Droits de l'Homme, requérant une majorité parlementaire spéciale ou encore en matière fiscale).

Renouveler la fonction consultative

Un grand nombre de conseils consultatifs en Belgique ont pour mission de conseiller les gouvernants des différents niveaux de pouvoir, dans une série de politiques sectorielles. Leur avis doit être pris en compte, leurs règles doivent être claires pour chacun-e de leurs membres, et leur fonctionnement doit échapper aux instrumentalisation partitiques. A ces fins, Ecolo propose notamment de simplifier leur fonctionnement, d'élargir leur composition afin de les faire sortir d'une logique de *lobbies*, de renforcer leur autonomie et leur capacité d'avis, de systématiser la publicité de ces avis, de plafonner les dépenses de fonctionnement et de limiter la durée des mandats dans le temps et les cumuls.

Assurer au citoyen l'accès à l'information

Le développement de la participation citoyenne repose sur un pré-requis, à savoir que chacun et chacune ait un libre accès aux décisions publiques. En d'autres termes, pour être en mesure de participer à la décision publique, il faut pouvoir disposer de l'information. Le droit à pouvoir consulter les actes administratifs et, en particulier, les actes préparatoires à la décision finale de l'autorité publique a beau être consacré dans notre Constitution (article 32) ou dans des instruments de droit international ou européen (Convention d'Aarhus), il n'en demeure pas moins sujet à difficultés et tracasseries sur le terrain et ce, aux différents niveaux de pouvoir.

Par conséquent, Ecolo propose de systématiser une publicité active des actes administratifs, en ce compris celle des avis et actes préparatoires aux décisions publiques (avis du Conseil d'Etat et d'autres instances de consultation) et de développer les supports de la communication à cet égard.

Mettre en débat et renforcer le Pacte culturel

Ecolo entend actualiser et renforcer l'action du Pacte culturel dans le but d'élargir le pluralisme des institutions culturelles en :

- diversifiant la composition de leurs organes et en y associant les groupements d'usagers et les professionnels et professionnelles de la Culture à côté des représentants et représentantes des partis politiques démocratiques ;
- subordonnant le financement public à des conditions de participation et d'égalité des usagers : information accessible aux acteurs culturels, protection des catégories ne s'inscrivant dans aucune des tendances philosophiques/politiques reconnues ... ;
- étendant son champ d'application, notamment aux secteurs de l'enfance, de l'aide à la jeunesse ... ;
- renforçant la Commission nationale permanente du Pacte culturel dans son pouvoir de contrôle et d'avis.

Moderniser le système électoral

Élargir le droit de vote et d'éligibilité

Si le droit de vote ne résume pas à lui seul la vie démocratique, il constitue l'expression la plus manifeste de l'égalité de droits dont bénéficient les citoyens. Dans ce cadre, Ecolo est favorable au maintien de l'obligation de vote.

Ecolo revendique par ailleurs l'élargissement du droit de vote au niveau provincial, communautaire / régional et européen pour les ressortissant-es de nationalité étrangère, ainsi que l'octroi aux mêmes personnes du droit d'éligibilité aux mêmes niveaux de pouvoir, ainsi qu'au niveau communal.

A côté de cela, Ecolo soutient l'extension du droit de vote des Belges résidant à l'étranger aux élections communautaires / régionales.

Ecolo soutient également l'abaissement de l'octroi du droit de vote à 16 ans.

Ecolo souhaite en outre que le droit de vote soit exercé par des catégories de personnes qui, dans les faits, en sont aujourd'hui exclues : accompagnement logistique pour les personnes handicapées physiques, préservation et application de leurs droits aux personnes handicapées mentales, création d'une adresse de référence – ou un domicile « électoral » – pour les sans-toits ...

Améliorer la lisibilité des enjeux électoraux

L'exercice du droit est tronqué lorsqu'il devient impossible pour le citoyen de situer le lien entre son vote et le résultat du scrutin : les candidats élus ne siègent pas, les candidats non élus siègent ...

Afin de rendre l'exercice du droit de vote plus transparent, Ecolo propose de :

- Interdire les candidatures simultanées sur les listes électorales pour plusieurs mandats de niveaux de pouvoir différents entre lesquels existe une incompatibilité légale ;
- instaurer une démission d'office, en cas d'élection, à l'égard des mandats déjà en cours et légalement incompatibles avec le mandat brigué ;
- dissuader les transfuges en y attachant deux effets de plein droit : la perte de tous les mandats exécutifs ou dérivés exercés par le/la mandataire concerné-e, et l'inéligibilité de la ou du même mandataire à tout mandat exécutif ou dérivé aussi longtemps que son (ou ses) mandat(s) électif(s) en cours lors de son transfert n'ont pas pris fin ;
- afin de limiter l'influence de certains groupes organisés sur le scrutin, limiter nombre de votes de préférence que peut exprimer un électeur ou une électrice à 3 par scrutin ;
- encourager la publicité des éventuels accords préélectoraux au niveau communal, en accordant un avantage électoral aux listes qui, avant les élections, déposent une déclaration officielle exprimant publiquement leur volonté de constituer ensemble une majorité.

Garantir la transparence et l'équité du scrutin

Ecolo estime que, dans l'état actuel des technologies, seul le vote sur bulletins papier, avec dépouillement manuel par des citoyennes et des citoyens désignés à cet effet, peut garantir un contrôle transparent et démocratique du scrutin. Ecolo demande dès lors le maintien – ou le rétablissement – du vote papier et exige qu'aucune modification nouvelle du système de vote ou de dépouillement – par exemple, dépouillement par lecture optique – ne puisse être adoptée sans la garantie d'un contrôle aussi démocratique que celui que permet le vote papier. Les Régions wallonne et bruxelloise ont pris cette direction. Il convient que l'Etat fédéral leur emboîte le pas.

A côté de cela, la campagne électorale doit également pouvoir se dérouler de manière sereine, dans un cadre favorisant le débat démocratique et la confrontation entre les projets politiques. La multiplication des sondages à l'approche des élections est de nature à perturber la correcte appréhension des enjeux par les citoyens, en particulier compte tenu de l'absence de toute balise. Ecolo propose dès lors l'adoption d'une loi d'encadrement des sondages, définissant des règles déontologiques et méthodologiques minimales, imposant la publication avec les résultats du sondage de la méthodologie appliquée pour sa confection et interdisant la réalisation et la publication de tout sondage dans les dix jours qui précèdent les élections.

Enfin, malgré les progrès accomplis en la matière, les campagnes électorales continuent à donner lieu à certains débordements préjudiciables à l'équité du scrutin.

Ecolo entend ainsi consolider la législation applicable en matière de dépenses électorales et de financement des partis, en réduisant le volume de dépenses électorales autorisées – en particulier au niveau des listes et candidat(e)s, afin que le volume global des dépenses électorales tende à se rapprocher des montants octroyés aux partis en termes de financement public –, en disciplinant l'affichage électoral et en complétant le contrôle actuel de la Commission parlementaire, en amont par un avis circonstancié, ou en aval au travers d'un droit de recours à une instance tierce (Cour des comptes ou Collège composé d'ancien(ne)s parlementaires et de conseiller(e)s à la Cour des comptes).

Assurer le pluralisme au sein des institutions démocratiques

Le contrôle démocratique de la gestion publique assoit la légitimité de l'action publique et l'opposition démocratique exerce à cet égard une responsabilité essentielle. Il faut toutefois constater que le système électoral comprend un certain nombre de mécanismes qui altèrent la proportionnalité de la représentation et renforcent sans motif légitime l'hégémonie de la force politique dominante. Ecolo propose d'assurer la proportionnalité de la représentation du système électoral :

- en réduisant le seuil d'éligibilité de 5 % prévu pour l'élection de la Chambre des représentants ;
- en revoyant la taille des trop petites circonscriptions électorales afin d'élire au minimum 5 représentants dans chaque circonscription ;
- en uniformisant le seuil d'accès à l'apparementement à 5 % aux élections régionales et provinciales ;
- en utilisant une clef plus proportionnelle (abandon de la clef imperiali) aux élections communales, à l'instar des autres scrutins ;
- en assurant la représentation de l'opposition démocratique au sein des organes de gestion des entités dérivées (entreprises publiques, Organismes d'Intérêt Public (OIP), asbl ...).

Poursuivre la lutte démocratique contre les partis liberticides

La lutte contre les partis liberticides passe prioritairement par la qualité des politiques publiques et par l'engagement dans le débat démocratique, sur le terrain des idées et de la pédagogie. Cette stratégie doit vaincre à moyen terme. Elle peut cependant être insuffisante à court terme.

Aussi, Ecolo est favorable à la formulation, à l'encontre des partis liberticides, d'un principe général constitutionnel de déchéance des droits démocratiques dérivés (financement public et dotations parlementaires, représentation au sein des organes de gestion des entités dérivées, accès aux bulletins d'information et aux tribunes électorales), et à l'extension de ce principe à l'égard de toute organisation liberticide (subvention, aide à la presse ...).

Dans ce cadre, c'est la Cour constitutionnelle qui détiendrait le monopole de jugement de la compatibilité des actes et du programme d'un parti ou d'une organisation liberticide avec l'institution même des droits et libertés fondamentaux.

Renouveler la démocratie représentative

Améliorer la démocratie parlementaire

Les rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif restent profondément inégalitaires, le gouvernement demeurant, aux différents niveaux de pouvoir, au centre du système politique, alors que le parlement peine à assumer son rôle de contrôle et d'initiative. Cette situation n'est pas sans induire de nombreux écueils pour la qualité de la démocratie et du processus de délibération.

Ecolo propose de :

- renforcer le pouvoir de proposition du parlement en facilitant la possibilité de soumettre les propositions législatives des parlementaires à l'avis du Conseil d'Etat ;
- renforcer la capacité de contrôle du parlement à l'égard du gouvernement, en organisant la publicité des décisions du gouvernement et des avis qui lui sont rendus (concertation syndicale, inspection des finances, avis non publiés du Conseil d'Etat, évaluation de la Cour des Comptes ...), en améliorant le suivi de l'action des OIP, en modernisant les règles de la comptabilité publique, en offrant l'accès aux groupes parlementaires au suivi de l'exécution des crédits budgétaires ;
- renforcer les dispositifs de contrôle en matière de politique internationale par une triple voie : mise à disposition du Parlement de moyens humains pour examiner les propositions de

directives européennes ou de conventions internationales ; présentation régulière par les membres du Gouvernement de notes politiques (en amont) et de notes d'évaluation (en aval) relatives aux dossiers dont le processus décisionnel relève d'instances européennes et internationales ; mise sur pied d'un comité permanent de contrôle de la politique étrangère. La création de la « Commission de contrôle des missions à l'étranger » en cours constitue une première étape dans cette direction ;

- améliorer la publicité et l'ouverture des travaux parlementaires en assurant la diffusion des débats via internet et en expérimentant leur télédiffusion, ainsi qu'en améliorant la convivialité et les fonctionnalités des sites internet parlementaires.

Evaluer les politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques ne représente pas seulement, ni même essentiellement, un outil de type managérial ou budgétaire. Elle présente également un enjeu démocratique : comment rendre visible l'activité gouvernementale sans pour autant céder à une technocratisation des méthodes de contrôle politique? Comment favoriser une expertise pluraliste ? Comment accroître la participation des acteurs intéressés par les politiques publiques ? Ecolo propose de développer une véritable culture de l'évaluation démocratique des politiques publiques, impliquant :

- en guise de principe fondamental, la nécessité pour le pouvoir législatif d'exercer la responsabilité de l'évaluation – en amont et en aval – des politiques publiques ;
- la mise en place d'institutions autonomes d'évaluation ; Ecolo propose de créer un conseil fédéral de l'évaluation, sous l'autorité du parlement, chargé de réguler et de garantir la qualité des évaluations ; Ecolo propose également d'associer la Cour des Comptes et les Offices de médiateurs à l'évaluation, qu'il s'agisse de l'expertise technique de la première ou de la connaissance de terrain de la seconde ;
- l'implication des usagers, des travailleurs et travailleuses ;
- la mise en place d'une procédure d'évaluation quinquennale des politiques publiques ; toute législation ou toute politique, en particulier en cas d'impact sociétal ou budgétaire significatif ou en cas de degré d'incertitude élevé, devrait pouvoir faire l'objet d'une évaluation, dans un délai de 5 ans, à l'initiative du parlement – ou d'une de ses commissions, du gouvernement, des instances de médiation ou de 1 % du corps électoral ;
- l'ouverture au citoyen des réunions de l'assemblée générale des OIP et autres entités dérivées.

Réformer les pratiques politiques

Le régime démocratique ne repose pas sur le seul suffrage universel, pas plus que sur les seules institutions représentatives. La légitimité du pouvoir politique procède autant de la qualité de la gouvernance publique, de la bonne utilisation des deniers publics et de l'éthique avec laquelle les mandataires et gestionnaires publics exercent leur responsabilité au service de l'intérêt général.

La Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française ont pris une série d'engagements en la matière lors de la conclusion des accords de Gouvernement en juillet 2009. Il importe que les mêmes impulsions soient adoptées au niveau fédéral.

Rendre incompatibles la fonction de parlementaire et tout mandat exécutif local

La problématique du cumul entre la fonction de parlementaire et un mandat exécutif local – mayorat, échevinat et présidence de CPAS, voire présidence d'une intercommunale ou d'une structure assimilée – apparaît centrale dans le débat de la gouvernance publique, tant il pose de difficultés majeures, sur plusieurs plans.

En effet, un tel cumul ne contribue pas à ce que le parlementaire agisse dans l'intérêt de tous. Par ailleurs, il suscite des conflits d'intérêts : le député fédéral, le député communautaire et régional sont en charge du contrôle politique du gouvernement, alors que le mandataire exécutif local exerce ses fonctions au sein d'une autorité subordonnée, elle-même soumise au contrôle politique et financier du Gouvernement, soit de manière pleine et entière au niveau de la Région – tutelle et pouvoir disciplinaire –, soit de manière parcellaire, en fonction des compétences, pour ce qui concerne le Gouvernement fédéral ou communautaire. Enfin, la fonction de parlementaire constitue un emploi à temps plein, rémunéré comme tel, qu'il convient d'exercer avec la disponibilité requise.

Ecolo veut dès lors établir une incompatibilité de plein droit entre la fonction de parlementaire et tout mandat exécutif au niveau local. La suppression du système d'empêchement ministériel concourt à la même finalité.

Imposer une éthique de la représentation à tous les mandataires

La représentation politique souffre de quatre types de pathologies politiques : le cumul des mandats, le conflit d'intérêts, la concentration du pouvoir et le clientélisme. Ecolo propose plusieurs mesures pour les prévenir ou les guérir :

- adopter un code de déontologie dans des termes précis, clairs et exigeants ; ce code de déontologie ne peut être laissé à la liberté des individus mais doit être arrêté par le législateur et assorti de sanctions en cas de non-respect ; Ecolo plaidera dans tous les cas pour une harmonisation des règles de déontologie, de conflits d'intérêt et de rémunérations dans toutes les assemblées, au niveau fédéral, régional, ou communautaire ;
- ériger en infraction pénale toute intervention des mandataires publics au bénéfice de dossiers individuels auprès d'une autorité judiciaire ou administrative, et violant le principe de la séparation des pouvoirs ou le principe de l'égalité des citoyennes et citoyens devant la loi, ou encore transgressant le code de déontologie applicable aux relations entre mandataires publics et citoyens ;
- organiser un dispositif de présomption et de contrôle des conflits d'intérêt ;
- interdire la participation de ministres ou de parlementaires à la direction, à l'administration ou à la surveillance d'OIP, de mutualités, d'organisations syndicales, patronales, sectorielles ou d'ordres professionnels et de sociétés d'une certaine importance ;
- à côté de l'incompatibilité de plein droit à établir entre la fonction parlementaire et le mandat exécutif local, organiser un réel décumul des mandats dérivés, notamment en limitant à 3 le nombre de mandats d'administrateur ou d'administratrice qu'une même personne peut accomplir au sein d'une entité dérivée, telle qu'une entreprise publique, une intercommunale, un OIP ou une structure assimilée ;
- réguler l'activité des réviseurs et réviseuses d'entreprises au sein des structures publiques : rotation des mandats de réviseur après un terme de 3 ans renouvelable une fois ; amélioration de la transparence dans l'attribution du marché, et systématisation de la mise en concurrence ; renforcement des règles d'indépendance financière par la limitation du poids que des entités relevant d'une même autorité peuvent représenter dans les honoraires d'un cabinet ; incompatibilité entre l'exercice au sein d'un même pouvoir d'une activité de réviseur et d'une fonction politique par une même personne ;
- renforcer les règles relatives aux missions à l'étranger, notamment par une limitation du montant forfaitaire d'indemnité journalière.

Limiter les rémunérations des mandats publics

Ecolo soutient l'élaboration d'un cadastre des rétributions et avantages divers de tous les mandats publics, afin de procéder à une objectivation et à une limitation de ces rémunérations, notamment en fonction des responsabilités, des compétences et de la charge de travail. Ecolo souhaite par ailleurs limiter les avantages non pécuniaires liés à l'exercice de certains mandats, et en particulier d'encourager l'usage des transports en commun et, à défaut, de véhicules de service, au détriment des véhicules de fonction.

Sur un plan plus global, la législation prévoit actuellement un revenu maximum autorisé pour l'ensemble des rémunérations politiques, fixé à 150 % de l'indemnité parlementaire, soit de l'ordre de 150 000 € par an. Ce plafond est trop élevé, d'autant qu'il ne vise que les rémunérations liées à l'exercice de mandats ou de fonctions d'ordre politique et non celles qui sont liées à certaines fonctions spéciales ou à d'autres activités accomplies en parallèle. Ecolo veut dès lors prioritairement intégrer l'ensemble des rémunérations dans l'enveloppe soumise au plafond global de rémunérations, qu'elles soient spéciales ou ordinaires, publiques ou privées, issues ou non d'activités politiques. Ecolo entend par ailleurs réduire progressivement ce plafond de 150 % à 100 % par rapport à l'indemnité parlementaire.

A côté de cela, Ecolo estime inadmissible que des mandataires puissent exercer leurs responsabilités publiques au travers de sociétés écrans, afin de percevoir leur rémunération et d'éviter ainsi l'impôt des personnes physiques. Ecolo propose dès lors d'interdire ces contournements.

Augmenter la transparence financière des partis politiques

La législation relative aux dépenses électorales et au financement des partis présente certaines lacunes. Ainsi, elle n'interdit pas aux entreprises de faire des dons à certaines asbl qui gravitent autour des partis politiques, alors que cette pratique est tout à fait interdite à l'égard des partis. De même, elle autorise les dons des particuliers mais impose la confidentialité de l'identité des donateurs, ce qui empêche de vérifier le respect de l'interdiction de dons, directs ou indirects, d'entreprises ou de *lobbies* influents.

Ecolo propose d'assimiler les asbl et autres entités qui gravitent autour des partis politiques à des composantes des formations politiques, et de les soumettre aux mêmes règles, autant en matière de dons que pour ce qui concerne le contrôle de leur comptabilité. Par ailleurs, Ecolo soutient l'obligation pour les mandataires publics de déposer annuellement, par exemple avec la déclaration de mandats et de patrimoine, une déclaration de régularité fiscale, par laquelle ils certifient être en règle sur le plan de leurs obligations fiscales.